



Nouvelle lois sur la donation

Par **virginie57**, le **11/07/2012 à 12:40**

Bonjour,

Mon mari est fils unique son père de 70 ans invalide a 100% maintenant en maison de retraite a décidé de faire une donation en usufruit pour la maison dont il est le propriétaire. Nous avons fait toute les démarches nécessaire. La maison est estimée a 250000€ donc nous avons des frais de successions d'environ 5000€. Le jour de la signature a la maison de retraite avec les temoins la semaine dernière une fois que tout le monde avait signé et qu'il ne restait plus que mon mari a signé le notaire a parlé a mon mari qu'une nouvelle lois allez être voté qu'elle serait rétroactive et que dans se cas les frais passeraient de 5000 a 13000€. Mon mari n'a donc pas signé depuis nous sommes dans le doute .Aurait il du signer? Cette lois a t'elle était voté?

Merci de votre réponse